



Conférence des acteurs du mercredi 11 avril 2018



Plan Eau Martinique – Point d'étape

Xavier ROMIEU

Consultant Eau & Milieux Aquatiques - Espelia

Sommaire

Point d'avancement pour les 3 EPCI

01

02

Perspectives

01

Point d'avancement pour
les 3 EPCI



Méthode utilisée avec tous les EPCI

- Diagnostic technique, juridique, organisationnel et financier des collectivités compétentes en eau potable et en assainissement
- Définition d'axes de progrès répondant aux enjeux soulevés dans le diagnostic
- Déclinaison des axes de progrès en actions chiffrés, priorisées et phasées
- Chiffrage global du plan d'actions et mise en regard avec les capacités d'autofinancement de la collectivité

Premières étapes

- Présentation du groupement et premiers échanges sur la démarche en décembre

- Mise en place d'une plateforme d'échange et de partage de documents

- Espelia – Artelia :
 - Travail d'analyse des documents et des données fournis
 - Définition des premiers éléments de diagnostic

- Mars : échanges intermédiaires avec les 3 EPCI
 - Validation des premiers éléments de diagnostic et des premières mesures proposées

Constats partagés

- Bonne appropriation de la démarche : dans chaque collectivité, les élus ont suivi les échanges

- Souhait de ne pas limiter les contrats de progrès à un plan de travaux :
 - Renforcement de capacité
 - Assistance technique
 - Réorganisation des services
 - Renforcement de la communication interne et externe
 - Amélioration du suivi des contrats de DSP et des prestations externalisées

- Renforcements techniques :
 - Connaissance patrimoniale
 - Mise aux normes des stations d'épuration (contentieux européen)
 - Sécurisation de l'alimentation en eau potable (production, stockage, distribution)
 - Donner des marges de manœuvre aux collectivités

Renforcement de la mutualisation

- Mutualisation de moyens à renforcer(déjà initiée entre CAP NORD et ODYSSI) :
 - Mise à disposition de personnel
 - Conventions de gestion

- Mise en place d'un schéma directeur eau potable unique à l'échelle de l'île : dossier piloté en commun par les 3 communautés d'agglomération et la CTM

- Poursuite et concrétisation du protocole d'accord aux fins de règlement du litige portant sur la facturation en gros de l'eau en 2015 signé en septembre dernier par les présidents d'EPCI et d'ODYSSI

02

Perspectives



Perspectives

● ODYSSI / CACEM :

- Présentation et signature ce jour

● Espace Sud :

- Tenue d'un atelier de partage du diagnostic et des actions de progrès entre services et élus
- Visite des principales installations pour affiner le diagnostic technique
- Formalisation et chiffrage du plan d'action
- Rédaction définitive du contrat de progrès

● Cap Nord :

- Etat des lieux à affiner suite à la communication de nouvelles données
- Visite des principales installations pour affiner le diagnostic technique
- Formalisation du diagnostic et des actions à mettre en œuvre
- Rédaction définitive du contrat de progrès

Démarche bien engagée... à prolonger

- Continuer à impliquer la CTM dans les échanges en qualité de maître d'ouvrage, même si elle ne porte pas de contrat de progrès
- Capitaliser sur la création du Comité des financeurs pour donner de la lisibilité aux collectivités et assurer la soutenabilité de leurs plans d'action
- Poursuivre les échanges engagés avec le Comité Nationale Eau DOM pour la validation des contrats
- Maintenir les bonnes relations DEAL/ODE – Collectivités pour faciliter l'avancement de la démarche

Démarche bien engagée... à prolonger

- Profiter des contrats de progrès pour accompagner la montée en compétence des EPCI dans un contexte post loi Notre
- Coordonner le développement des collectivités avec les nouvelles compétences qui leur sont dédiées : GEMAPI et Eaux pluviales urbaines
- Maintenir l'implication des élus dans le portage de la démarche

Ailleurs dans le monde

- Guadeloupe : 1^e contrat de progrès signé avec la CC de Marie-Galante
- Réunion : lancement de la démarche avec la CASUD
- Mayotte : contrat bien avancé mais pas encore signé
- Guyane : démarche de rédaction des contrats de progrès pas encore initiée



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

MARTINIQUE



MERCI DE VOTRE ATTENTION